



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 30/08/2013



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 30 août 2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 30 août 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Du Mamac au CIAC, des travaux attribués, une gestion de service public, une ambition internationale
- Un succès pour la visite de la Chambre Commerce des Pays-Bas en Belgique - Luxembourg (Nederlandse Kamer van Koophandel voor België en Luxemburg)
- Deux nouvelles dénominations de voiries

Du Mamac au CIAC, des travaux attribués, une gestion de service public, une ambition internationale

Le site du Musée d'Art moderne et d'Art contemporain (MAMAC), situé au Parc de la Boverie, fait l'objet d'une réflexion de redéploiement depuis plusieurs années, avec pour objectif d'y installer un pôle culturel de niveau international : le Centre international d'Art et de Culture (CIAC). Le Collège communal a aujourd'hui défini la politique d'exploitation des lieux et de programmation pour les prochaines années. Il a opté pour une solution qui allie vocation culturelle du lieu et ambition d'attirer à Liège de nouvelles manifestations de niveau international.

Le Collège, dans le cadre du marché de transformation du futur CIAC, a désigné l'association momentanée WUST-MOURY. Pour rappel, cet important projet porte sur un montant de 23,5 millions d'euros et est subsidié par les fonds européens FEDER (40%), la Région wallonne (50%) et la Ville de Liège (10%).

Le chantier, d'une durée de deux ans, prendra cours à l'automne et concerne donc la rénovation complète du Palais des Beaux-Arts de 1905 et son extension contemporaine conçue par les bureaux d'étude PHD/Ricciotti.

La Ville était en recherche de candidats pour l'exploitation culturelle du Centre international d'Art et de Culture (CIAC). Deux candidatures, « Tempora » et « Europa 50 », ont été déposées. A l'analyse de celles-ci, il est apparu qu'elles présentaient chacune des qualités certaines, dont il aurait été regrettable de se priver dans le cadre de l'attribution d'une concession exclusive à l'un d'entre eux.

Par ailleurs, les offres présentées ont démontré que l'espace disponible au CIAC permet de faire coexister des collections permanentes d'une part et des expositions d'envergure d'autre part.

Sur cette base, le Collège communal de Liège a décidé d'un mode d'exploitation pour le CIAC qui s'articule autour des éléments suivants :

- **Assurer une gestion publique dans le cadre d'une collaboration internationale :**

La Ville de Liège créera une ASBL. Celle-ci comprendra un comité de partenariat national et international (Plusieurs partenariats sont d'ores et déjà identifiés).

Le recours aux services d'un coordinateur d'expositions disposant d'une expérience et d'une compétence reconnues est également prévu.

- **Travailler avec des partenaires de qualité :**

L'ASBL fera appel à une pluralité de partenaires de qualité, dont l'expérience est reconnue dans le cadre de l'organisation de grandes expositions. « Tempora » et « Europa 50 » seront considérés comme des partenaires prioritaires, dans le cadre de modalités à déterminer avec eux.

Si aucun des opérateurs candidats n'emporte l'exclusivité de la gestion du CIAC, ceux-ci restent des partenaires privilégiés avec qui le CIAC bâtira une programmation d'expositions ambitieuses, de rayonnement international. Installées au niveau 1 du bâtiment, ces expositions disposant d'une surface tout à fait comparable (2.500 m²) à des ensembles muséaux reconnus (Expositions temporaires au musée du quai Branly à Paris : 2 600 m²; Musée des Confluences de Lyon : 3 000 m² pour 6 expositions simultanées ; le MUCEM de Marseille offre au total 5 000 m² y compris les surfaces d'exposition permanente ; La Piscine à Roubaix : 650 m² ; Centre Pompidou Paris : 5 900 m² pour l'ensemble des expositions temporaires...).

▪ **Installer le Musée des Beaux-Arts au CIAC :**

Parallèlement à l'organisation d'expositions temporaires d'envergure, le CIAC accueillera les collections du Musée des Beaux-Arts. Outre une mutualisation des moyens, ce déménagement sera également synonyme d'une plus grande disponibilité dans la perspective d'échanges d'œuvres d'art en vue d'expositions temporaires.

Par cette décision, le Collège entend également assurer au Musée des Beaux-Arts un cadre – et des conditions de conservation et de présentation – dignes de la richesse de ses collections. Les surfaces serviront également à la présentation de la création contemporaine locale qui pourra bénéficier pleinement de l'attractivité du CIAC.

Cette juxtaposition de collections permanentes et d'expos temporaires est la meilleure direction pour assurer le développement du CIAC.

▪ **Transformer le Saint-Georges en réserves muséales visitables :**

Le départ des collections du Musée des Beaux-Arts vers le CIAC permettra d'accueillir à l'îlot Saint-Georges les réserves muséales et de les rendre accessibles pour les visiteurs.

Ces bâtiments de qualité (climatisation, cimaises déjà en place...) permettront un entreposage digne du patrimoine exceptionnel que recèlent les collections liégeoises. Cette nouvelle configuration permettra également un meilleur accès aux collections de la Bibliothèque Ulysse Capitaine.

Sur base de ces décisions, la Ville de Liège et ses partenaires vont travailler à bâtir une programmation pluriannuelle dans la perspective de l'ouverture au public du CIAC en 2016.

En résumé, la décision du Collège dans le cadre de la gestion opérationnelle et culturelle du CIAC signifie :

1. Une optimisation des ressources logistiques et financières
2. Des prestataires de premier choix
3. Une valorisation des collections permanentes et des réserves
4. Un cadre partenarial international
5. Une coordination confiée à des experts reconnus



Un succès pour la visite de la Chambre Commerce des Pays-Bas en Belgique - Luxembourg (Nederlandse Kamer van Koophandel voor België en Luxemburg)

Liège s'est faite belle et attractive aux yeux du monde économique néerlandais ce mercredi 28 août à l'occasion de la visite de la Chambre Commerce des Pays-Bas en Belgique - Luxembourg (Nederlandse Kamer van Koophandel voor België en Luxemburg).

La Ville de Liège, ImmoCoronmeuse, la Ville de Seraing, Eriges, Cristal Park, la SPI, le Port autonome de Liège, l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers et le GRE ont eu l'honneur d'accueillir près d'une soixantaine de membres de la



Chambre de Commerce des
Pays-Bas en Belgique et au
Luxembourg.

L'objectif de la journée, introduite par Willy DEMEYER, Bourgmestre de la Ville de Liège et Président du Port autonome de Liège et en présence de Monsieur Bernard PIETTE, Consul Général Honoraire des Pays-Bas pour les provinces de Liège, Namur et Luxembourg, était d'exposer les divers projets immobiliers et logistiques de la région liégeoise et ce, dans une atmosphère conviviale et accueillante (à l'image de la ville!).

Organisée à bord du bateau «Pays de Liège», cette visite a permis de visualiser divers projets et sites tels que :

- la zone de Coronmeuse développée par ImmoCoronmeuse,
- le Val Benoît (développé par la SPI)
- le Port autonome de Liège et sa plate-forme multimodale Liège Trilogoport
- les divers projets de la Ville de Seraing (Neocitta, Masterplan de la Ville de Seraing, Cristal Park...)
- présentation des projets du GRE.

Dédiée aux de développeurs, retailers et opérateurs logistiques néerlandais, cette rencontre a rencontré un véritable succès au vu des nombreux investisseurs présents et de l'intérêt qu'ils ont porté aux nouveaux projets de développement de la région liégeoise.



Deux nouvelles dénominations de voiries

Sur proposition de Madame l'Echevin de l'Etat civil, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, ayant la toponymie dans ses attributions, le Collège a décidé de deux nouvelles dénominations de voiries.

Cour du Général POBLETE

En hommage au Général Chilien Sergio POBLETE, de son vrai nom Sergio POBLETE GARCES, né à Santiago du Chili le 18 novembre 1918 et décédé à Liège le 25 novembre 2011, le Collège communal, sur proposition de Madame l'Echevin Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, a décidé d'attribuer à une voirie du quartier Saint Léonard le nom du Général chilien.

Il s'agit d'une voirie située en intérieur d'îlot avec un accès à la rue Dony, entre les numéros 22 et 34.

Il est prévu de construire ou rénover 11 immeubles (10 unifamiliaux et 1 composé de 2 logements) sur cette voirie propriété de la Ville de Liège.

Le Général POBLETE entre dans l'armée chilienne, où il devient général, dans les années 40. En 1964, en tant que militaire, il est désigné aide de camp du Premier Ministre belge Théo LEFEVRE en visite officielle au Chili.

Début 1973, il quitte l'armée pour rejoindre l'équipe du Président Salvador ALLENDE en tant que Secrétaire d'Etat à l'industrie lourde.

Le 11 septembre de cette même année, PINOCHET prend le pouvoir à la suite d'un coup d'état. Sergio POBLETE, pour sa part et contrairement à de nombreux autres militaires, reste fidèle au Président ALLENDE.

Il est emprisonné et torturé par ses anciens subalternes.

Le gouvernement belge, qui ne l'a pas oublié suite à sa mission de 1964, appuyé par le Roi Baudouin parvient à obtenir de PINOCHET son extradition pour la Belgique où il arrive, épuisé par les longs mois de traitements inhumains, en octobre 1974.

Il s'installe à Liège le 16 octobre 1975 et commence sa vie dans l'aéronautique.

Il travaillera, notamment pour les Ministres DEHOUSSE et MATHOT et pour le projet AIRBUS à Charleroi.

Il témoigne devant la commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U. et fait partie des plaignants qui réclament l'arrestation du Président PINOCHET.

En 1977, celui-ci le déchoit de sa nationalité chilienne. Suite à cette déchéance, Sergio POBLETE déclarera un jour : «Je suis né chilien, je suis chilien, je mourrai chilien tandis que PINOCHET est né fasciste, vit en fasciste et mourra fasciste». Sergio POBLETE était Citoyen d'Honneur de la Ville de Liège. Il fut le réfugié politique le plus emblématique accueilli par la cité ardente.

Le 11 mars 2008, il est invité personnellement, avec sa fille Monica, à la prestation de serment de la nouvelle Présidente du Chili, Michelle BACHELET qui n'était autre que la fille du compagnon de cellule de Sergio POBLETE lors de son incarcération et qui est mort dans ses bras.

Lors de sa prestation de serment, la nouvelle Présidente, rompant le protocole, descendit de son estrade et prit Sergio POBLETE dans ses bras.

Le 25 novembre 2011, Sergio POBLETE s'est éteint dans la Ville qui l'a accueilli.

A quelques jours de la commémoration du 40e anniversaire du coup d'état qui coûta la vie au Président ALLENDE, la dénomination de cette voirie est une occasion unique de rendre hommage à un Citoyen d'Honneur de la Ville de Liège, exemple de fidélité et d'humanisme.

Le Clos du Vieux Bure

Il s'agit d'une nouvelle voirie qui prend sa source entre les n° 16 et 20 de la rue du Ventilateur et se termine en cul-de-sac par une placette. Cette voirie desservira un lotissement constitué de 12 parcelles pour maisons individuelles.

L'appellation est bien appropriée car au numéro 12 de la rue du Ventilateur, un bâtiment, aujourd'hui rénové, était connu pour son ancienne appellation de «Vieux Bure».

C'est dans ce bâtiment qu'avait été installé un ventilateur (beûr d'êr) destiné à créer une aspiration d'air pour aérer les galeries de l'un des charbonnages de la société Bonne-Fin et Baneux.

Qu'est-ce qu'un bure? Selon Jean Haust, le bure provient du dialecte liégeois qui a donné au français de nombreux termes de houillerie.

Jadis, au Pays de Liège, sur la bouche du puits de mine, s'élevait un hangar ou une baraque abritant la machine d'extraction. Sous ce toit, au dessus de la bouche du puits, étaient suspendues les 2 poulies ou «rôles du bur».

Dans les premiers temps de la houillerie liégeoise, on appelait «bure de fosse» la hutte élevée sur le puits.

